



# utbm

université de technologie  
Belfort-Montbéliard

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 21/02/2018) ;

## ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n°4049 en 27<sup>e</sup> section est constitué comme suit :

### Membres affectés à l'UTBM :

- Président : M EL BAGDOURI Mohammed, Professeur des universités
- M Vincent HILAIRE, Professeur des universités
- M Yassine RUCHEK, Professeur des universités
- M Fei GAO, Professeur des universités

### Membres extérieurs :

- Vice-Présidente : Mme Marie-Hélène ABEL, Professeur des universités (UTC)
- Mme Anne BOYER, Professeur des universités (Université de Lorraine)
- M Djamal BENSLIMANE, Professeur des universités (INSA Lyon)
- Mme Hakima CHAOUCHI, Professeur des universités (Telecom Sudparis)
- Mme Dominique GAITI, Professeur des universités (UTT)
- M SIMONIN Olivier, Professeur des universités (INSA Lyon)

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 21 mars 2018

Le directeur,  
par délégation,  
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox